

LE *Pays* SAGE DE L'AUTHIE

Newsletter n°1
Mai 2022

LE SAGE, UN OUTIL DE GESTION LOCALE DE L'EAU



Mot du Président de la CLE de l'Authie, Henri DEJONGHE

La Commission Locale de l'Eau du bassin versant de l'Authie a été renouvelée pour 6 ans par arrêté préfectoral du 09 février 2021.

J'ai l'honneur d'en avoir été élu Président lors de sa réunion d'installation, à la salle des fêtes d'Auxi-le-Château le 11 mai 2021.

Dès cette date, la CLE, organisée en 4 commissions thématiques, a engagé, à partir des travaux antérieurs, en concertation avec les différents acteurs du territoire, un travail sur l'état des lieux du SAGE de l'Authie dont l'objet était d'établir une photographie de l'état de la ressource en eau et des milieux aquatiques du bassin versant. Ces travaux ont été validés le 3 février 2022 en séance plénière de la CLE.

Désormais, notre instance travaille, selon le même processus collectif, à la proposition d'une stratégie locale visant à établir une gestion durable et intégrée de la ressource en eau sur notre territoire.

Cette newsletter est la première d'une publication dont l'objectif est de vous informer, au fur et à mesure de leur avancée, sur les travaux d'élaboration du SAGE.

Sa parution sera à chaque fois une invitation à donner votre avis. Il nous intéresse pour élaborer un SAGE dont chacun pourra comprendre et s'approprier les enjeux et les intentions qui en inspireront l'écriture.

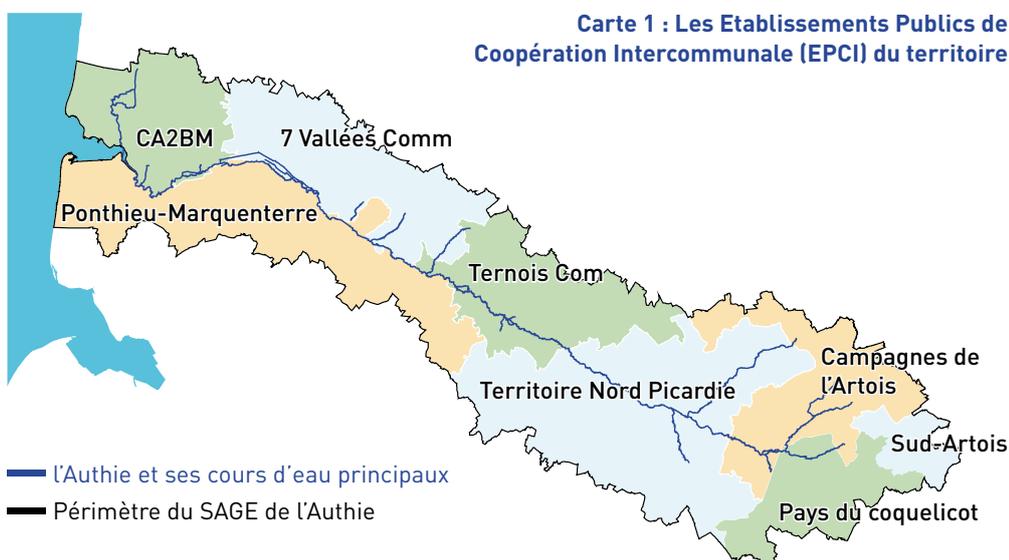
Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil créé par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau à l'échelle d'un bassin versant.

Le périmètre du SAGE de l'Authie a été fixé par arrêté inter-préfectoral du 5 août 1999. Le territoire qui s'étend entre le Pas-de-Calais et la Somme, concerne 155 communes regroupées dans 8 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et une population globale d'environ 80000 habitants.

Le SAGE de l'Authie est porté depuis 2019 par le Symcéa, Syndicat Mixte qui met ses compétences et développe ses missions, en faveur de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'échelle des bassins versants de la Canche et de l'Authie.

Un animateur recruté à cet effet par le Symcéa, Antoine Frichot, est affecté à l'animation du SAGE de l'Authie.

Vous pouvez consulter le site internet du Symcéa : <https://www.symcea.fr/>



Le SAGE comprend :

Un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) de la ressource en eau et des milieux aquatiques :

- La synthèse de l'état des lieux et du diagnostic du territoire
- Les principaux enjeux du bassin versant et les objectifs généraux
- La stratégie du SAGE à travers ses orientations et ses dispositions.

Un règlement qui explique les choix de la Commission Locale de l'Eau régi par des règles édictées pour assurer la réalisation des objectifs du PAGD.

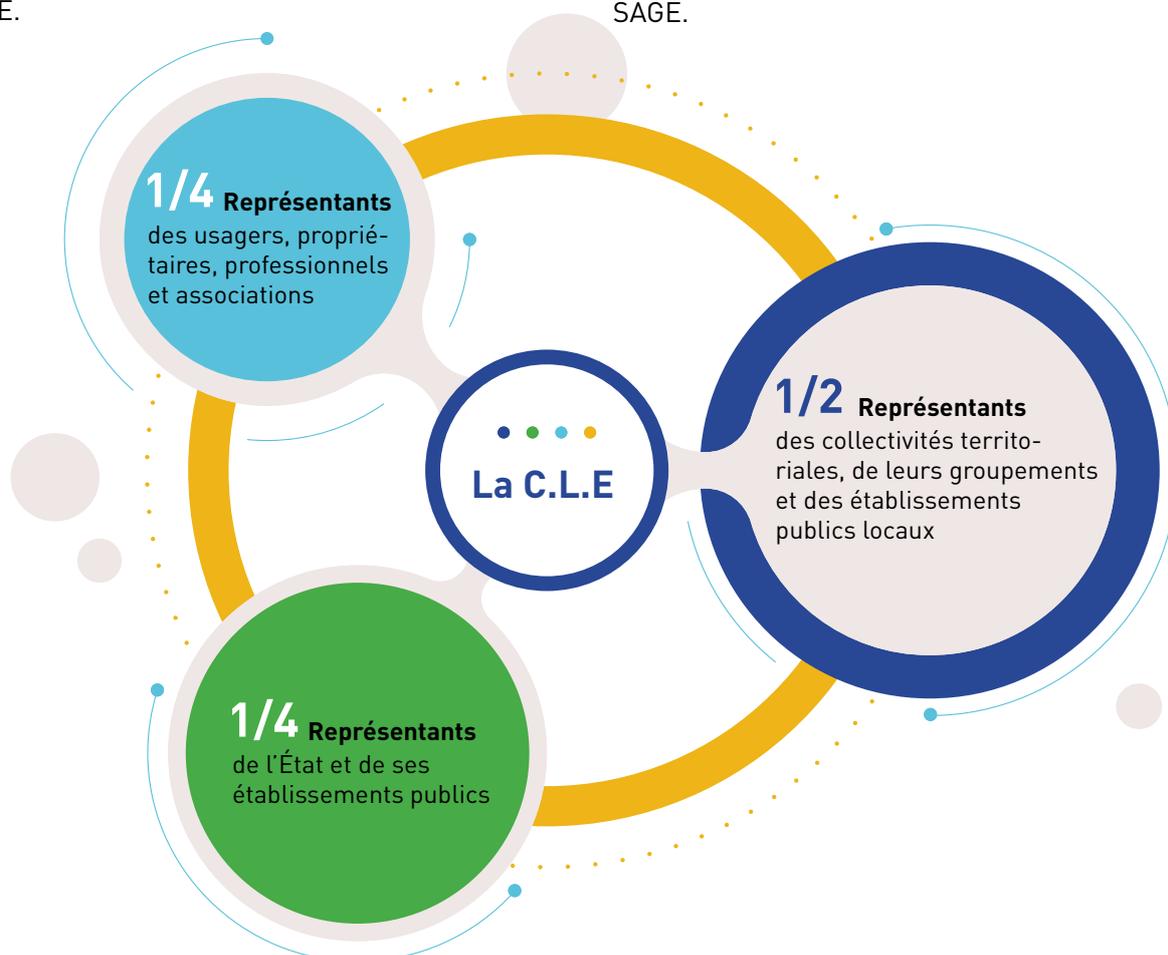
Un atlas cartographique illustrant l'état des lieux, le diagnostic et la stratégie du SAGE.



LA CLE DE L'AUTHIE, LE PARLEMENT DE L'EAU DU BASSIN VERSANT

La Commission Locale de l'Eau, composée d'élus locaux, des services de l'Etat et d'autres usagers, est le lieu privilégié de la concertation et du débat. Elle élabore, met en œuvre et révisé le SAGE.

La CLE ne dispose d'aucun moyen de financement, ni de capacité à assurer une maîtrise d'ouvrage. Dans ces domaines, elle doit s'appuyer sur la structure porteuse du SAGE.



La CLE de l'Authie, composée de 56 membres, a débuté un nouveau mandat de 6 ans par arrêté préfectoral du 9 février 2021. Vous pouvez consulter l'arrêté de composition sur le site internet du SAGE de l'Authie <https://www.sageauthie.fr>.

La séance d'installation du 11 mai 2021 a permis d'élire le Président et le Vice-président et de nommer les Présidents des 4 commissions thématiques. Ils forment ensemble le bureau de la CLE :



Henri DEJONGHE,
Président de la CLE de l'Authie
Maire d'Auxi-le-Château,
Vice-président de Ternois com



Francis PETIT,
Vice-président de la CLE de l'Authie
Maire de Grouches-Luchuel,
Vice-président de l'environnement et du développement durable à la communauté de communes du Territoire Nord Picardie



Pascal SAILLIOT,
Président de la commission thématique
« Gestion des milieux aquatiques »
Président et représentant de la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Pêche du Pas-de-Calais



Patrick CRESTOT,
Président de la commission thématique
« Erosion, ruissellement et inondations »
Directeur de l'association AILES, représentant du CPIE Vallées de l'Authie et de la Canche



Éric KRAEMER,
Président de la commission thématique
« Gestion de la ressource en eau »
Conseiller délégué de Fort-Mahon-Plage,
Vice-président de la GEMAPI à la communauté de communes du Ponthieu Marquenterre



Jean-Michel MAGNIER,
Président de la commission thématique
« Communication et développement du territoire »
Maire de Beaumetz,
Vice-président à la communauté de communes du Territoire Nord Picardie



Antoine FRICHOT,
Animateur du SAGE de l'Authie au Sycméa



LE SAGE DE L'AUTHIE, L'ETAT DES LIEUX



Carte 2 : Le territoire du SAGE de l'Authie

Le territoire du SAGE de l'Authie

L'Authie est un fleuve côtier long de 100 km. Il prend sa source à Coigneux dans la Somme, et se jette dans la Manche entre Berck et Fort-Mahon, où il forme la Baie de l'Authie. Il est alimenté par 4 affluents principaux : la Quillienne, la Grouche, la Gézaincourtoise et le Fliers.

La Vallée de l'Authie, à dominante rurale, concerne un territoire marqué par une forte occupation agricole, constituant 85% de la superficie du bassin.

Le territoire du SAGE est concerné par 3 masses d'eau : une masse d'eau souterraine, une masse d'eau continentale constituée des cours d'eau et une masse d'eau côtière, la mer.

L'état des milieux aquatiques à améliorer

Un manque global d'entretien des berges des cours d'eau est constaté, accentuant la dégradation des habitats. En effet, de nombreux embâcles sont présents dans le lit mineur du fleuve constituant des obstacles à l'écoulement.

D'autre part, à partir du XI^{ème} siècle, de nombreux aménagements ont été construits sur l'Authie et sur ses affluents. Ces ouvrages hydrauliques, dont certains avec un potentiel électrique, constituent aujourd'hui le patrimoine du bassin versant. Néanmoins beaucoup d'entre eux impactent la continuité des cours d'eau perturbant la circulation des poissons migrateurs (saumon, truite de mer...)



Exemple d'embâcle



Exemple d'un barrage



Problème d'entretien des berges

Des espaces naturels protégés et des zones humides à préserver

Le territoire comporte de nombreux espaces naturels riches en biodiversité et protégés comme par exemple ses 12 sites Natura 2000. Les zones humides sont nombreuses sur le territoire, principalement en basse vallée de l'Authie. Constituant notamment une richesse essentielle du bassin versant, elles sont également reconnues pour leurs fonctions et leurs services rendus. Elles ont cependant souffert par le passé de nombreux travaux d'assèchement et sont aujourd'hui menacées de dégradation.



Marais de Douriez (Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France)

La ressource en eau à préserver pour assurer tous les usages

Sur le territoire, la plupart des prélèvements d'eau dans la nappe servent à alimenter la population en eau potable. Certains sont utilisés pour l'irrigation agricole. Le volume total d'eau prélevé reste constant depuis une dizaine d'années. Grâce à une bonne recharge en pluie de la nappe souterraine, le territoire n'est pas en tension mais le changement climatique et la croissance urbaine pourraient à l'avenir compromettre cette quantité d'eau disponible pour la population.



Captage d'eau potable de Conchil-le-Temple

Les eaux de surface (cours d'eau et eau côtière) sont utilisées pour l'aquaculture avec une activité piscicole (élevage de truites) dans la vallée et une activité conchylicole (élevage de coquillages) sur l'estuaire. Ces deux activités sont fortement dépendantes de la bonne qualité des eaux qu'elles reçoivent. Les activités de loisirs liées à l'eau, en particulier sur le littoral dont la fréquentation touristique est importante, contribuent à la vie économique du territoire. Ces activités (pêche, chasse, canoë kayak...) associent utilisation et gestion du milieu. L'objectif est de les maintenir tout en prenant en compte la vulnérabilité des espaces naturels et de la biodiversité.



Mousse de mer en baie d'Authie indicatrice d'un excès de nutriments dans l'eau

La qualité de la ressource en eau à améliorer

L'assainissement, source de pollution des eaux de surface

Un problème d'enrichissement en nutriments (azote et phosphore) est constaté au niveau de la masse d'eau côtière. Cet excès provient directement des rejets de l'assainissement collectif et non collectif du littoral mais aussi indirectement, par l'intermédiaire des cours d'eau, de l'assainissement en amont du bassin versant.

Les pratiques agricoles, source de pollution de la nappe souterraine

La qualité de l'eau souterraine, vulnérable vis-à-vis des pollutions de surface, est fortement impactée par les pollutions diffuses, difficiles à repérer géographiquement. Ces pollutions proviennent principalement de la fertilisation avec l'utilisation d'engrais minéral ou organique et de l'usage de produits phytosanitaires.

Certains captages destinés à l'alimentation en eau potable sont concernés par ces pollutions et ont régulièrement des dépassements des valeurs seuils autorisées.

L'érosion des sols et le ruissellement, problème majeur sur le territoire

Le territoire du SAGE de l'Authie est confronté depuis plusieurs décennies à des problèmes d'inondation principalement causés par les ruissellements et coulées de boues. L'érosion des sols et le ruissellement, favorisés par les caractéristiques naturelles du bassin versant (pluviométrie, relief, pente), sont aggravés par l'imperméabilisation des sols, la suppression des éléments paysagers et certaines pratiques culturales. Ces phénomènes ont un impact sur les biens et les personnes mais aussi sur la qualité des eaux et des milieux aquatiques. Ils sont en effet à l'origine de la présence des Matières En Suspension (MES) dans les cours d'eau. Ces particules peuvent se lier à d'autres polluants présents dans le sol comme les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP), issus des combustions de voitures, et principale cause de pollution chimique des cours d'eau.



Coulée de boue sur le bassin versant Mouriez/Tortefontaine (janvier 2021)

Vous retrouverez cet état des lieux complet sur le site du SAGE de l'Authie :

<https://www.sageauthie.fr/>

Directeur de publication : Président de la CLE Authie - Henri DEJONGHE
Rédaction : Animateur du SAGE de l'Authie du Sycméa - Antoine FRICHOT
Réalisation de la charte graphique et de la mise en page : www.krd-communication.fr
Impression : Cré@ Repro
Date de parution : mai 2022
Réalisé avec le concours financier de l'Agence de l'eau Artois-Picardie

Des remarques sur cette newsletter n°1 ou des propositions pour la suivante ? N'hésitez pas à nous contacter par mail : antoine.frichot@symcea.fr

